



L'AMÉRIQUE LATINE FACE AUX NATIONS UNIES

ÉDITO

Comme chaque année, lors de l'Assemblée générale des Nations unies fin septembre, les États membres utilisent la tribune pour faire connaître au reste du monde les problèmes qui les affectent le plus.

Cette année, les discours des chefs d'État latino-américains n'ont pas failli à cette tradition, mais on constate toutefois que plusieurs chefs d'État dépassent les intérêts de leur pays pour poser des questions d'intérêt plus général, et éventuellement questionner le fonctionnement actuel des Nations unies.

Les temps forts furent ceux de la présidente du Brésil qui a interpellé ses pairs sur l'affaire de l'espionnage américain et sur la mise en cause du principe de la sécurité collective par cette atteinte à la souveraineté des États. Ensuite, le président colombien, centrant tout son discours sur le processus de paix négocié, a demandé à l'assemblée de reconnaître la nécessaire souveraineté juridique de son paix dans ce processus, revendiquant le droit à la paix, allant ainsi à contre-courant de la tendance enregistrée depuis quelques années avec la constitution de la Cour pénale internationale.

On a remarqué aussi la convergence de leurs critiques au fonctionnement du système des Nations unies, « *hérité de la guerre froide* » selon la présidente de l'Argentine, « *qui semble résister aux changements du monde nouveau dans lequel nous vivons* », selon le président du Chili. Tous demandent une réforme du Conseil de sécurité, avec élargissement de sa composition pour mieux refléter le monde tel qu'il est aujourd'hui, mais aussi que le système du véto soit remplacé par « *la logique des majorités qualifiées* » pour les cas de violations des droits humains, de génocides ou de nettoyages ethniques, car ce sont des situations qui compromettent la sécurité internationale et finissent inévitablement par affecter tous les pays, selon le président chilien. La présidente argentine, « *ferme défenseur du multilatéralisme* », se prononce plutôt pour la prise de décisions au Conseil de sécurité par consensus, mais dans tous les cas pour l'élimination du droit de véto.

 **SOMMAIRE****AMÉRIQUE LATINE / ÉTATS-UNIS**

Bilan des programmes d'aide page 4

ARGENTINE / ESPAGNE / ONU

Au nom de la justice universelle page 4

ARGENTINE

Nouvel échec devant les tribunaux américains page 5

BOLIVIE

Retrait des concessions minières page 5

BRÉSIL / ÉTATS-UNIS

Annulation de la visite d'État de Dilma Roussef page 5

BRÉSIL / ARGENTINE

Coopération contre l'espionnage informatique page 6

BRÉSIL

Ouvriers esclaves sur le chantier du Mundial 2014 page 6

Vote de la fin du secret des votes des parlementaires page 7

Parlementaires délinquants page 7

Le mécontentement social persiste page 7

CHILI40^e anniversaire du coup d'État page 8**COLOMBIE / COSTA RICA / NICARAGUA**

Conflit territorial page 8

COLOMBIE

Entre justice et paix page 9

CUBA

Ouverture à l'emploi privé de nouvelles professions page 10

ÉQUATEUR

Yasuni suite page 10

MEXIQUE

Réformes en rafale, manifestations et protestations page 11

MEXIQUE / ÉTATS-UNIS

L'espionnage du pays par la NSA une affaire classée page 12

 **SOMMAIRE****PANAMA / COLOMBIE**

Signature d'un accord de libre-échange page 12

PANAMA

Projet d'exploitation pétrolière du Darién page 13

PÉROU / BOLIVIE

Accès à la mer page 14

PÉROU

Production record de drogue page 14

La Vérité et la Réconciliation à la peine page 14

Prévenir la pratique de la torture page 15

URUGUAY

Pour la transparence de l'imposition page 15

Ces médecins qui préfèrent travailler au Brésil page 15

VENEZUELA / CHINE

Nouveaux accords page 15

VENEZUELA

Le retrait de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) page 16

Crise du système pénitentiaire et judiciaire page 16



AMÉRIQUE LATINE / ÉTATS-UNIS

BILAN DES PROGRAMMES D'AIDE

Des centres de recherche américains, dont le Washington Office on Latin American Affairs (WOLA), ont publié à la mi-septembre, un rapport sur les programmes d'assistance américains à destination de l'Amérique latine à partir de leur base de données commune. Ils constatent que le niveau de l'aide est le plus bas depuis une décennie, mais qu'elle met prioritairement l'accent sur des relations militaires par ailleurs de moins en moins transparentes; ils notent aussi la surdité des autorités états-uniennes à l'égard de la demande, de plus en plus forte, des Latino-Américains que soient repensées les politiques de prohibition des drogues dans toute la région. Ces changements ne sont pas notables au niveau des budgets, mais malgré l'absence de transparence, le rapport a remarqué qu'ils s'opèrent par glissement de la gestion des programmes d'aide du département d'État vers le département de la Défense, en les transformant en aide à la sécurité. En outre, le rapport indique qu'au cours des dernières années, les États-Unis ont accru leur participation directe à des opérations anti-drogues, surtout en Amérique centrale. Le rapport souligne que le gouvernement de Barack Obama a favorisé l'emploi des Forces spéciales et que celles-ci devraient être toujours plus utilisées pour former et organiser les armées. Toujours selon ce rapport, les Forces spéciales ne se limitent pas à entraîner les armées, elles engrangent de l'information sur le terrain, la culture et les officiers-clés de pays où elles seraient éventuellement amenées à opérer.

Il existe aussi des programmes d'assistance à la constitution d'unités militaires et policières spécialisées, de forces d'élite formées et opérant sous le contrôle des États-Unis, soit un mécanisme peu coûteux de maintien de la présence et de l'influence des États-Unis dans la guerre contre les drogues. À cela s'ajoutent tous les autres services liés de près ou de loin à la DEA et à la CIA, opérant dans divers pays. C'est ainsi que la DEA compte le plus grand nombre d'officiers à l'étranger au Mexique.

Le rapport attire aussi l'attention sur le rôle toujours plus important de la Colombie dans la formation et l'assistance militaire, exportant ainsi son « modèle » vers d'autres pays, dans le contexte de la lutte anti-

narcotique, comme au Mexique où la Colombie a participé à la formation de milliers de policiers mexicains.

Source : *La Jornada*

ARGENTINE / ESPAGNE / ONU

AU NOM DE LA JUSTICE UNIVERSELLE

En avril 2010, une plainte a été déposée devant la justice argentine visant à investiguer les délits de génocide et/ou crimes de lèse humanité commis en Espagne sous la dictature franquiste, entre le 17 juillet 1936 et le 15 juin 1977. Les plaignants sont des familles de victimes et des associations de défense des droits de l'Homme argentines et espagnoles, auxquelles se sont joints ensuite des centaines d'autres plaignants individuels et d'associations culturelles, sociales et d'organisations syndicales.

À la mi-septembre, la juge chargée de l'instruction a lancé un mandat d'arrêt international à titre préventif et demandé l'extradition d'anciens policiers accusés d'avoir pratiqué la torture pendant la dictature. Dans les attendus de sa décision, la magistrate indique que les délits imputés à ces ex-fonctionnaires franquistes « *constituent des crimes de lèse humanité* » et que donc « *l'action [de la justice] et la peine sont imprescriptibles* » et qu'ils sont sujets à l'application du principe de compétence universelle.

Les accusés ont bénéficié de l'amnistie décrétée en 1977, et le Tribunal suprême espagnol a absous définitivement certains d'entre eux en juillet 1997.

L'inversion de la situation où les victimes de la dictature argentine déposaient plainte en Espagne, faute de pouvoir le faire dans leur pays, est aujourd'hui inversée, grâce aux luttes menées en Argentine contre l'impunité qui ont abouti, après l'abrogation en 2003 des lois de point final et obéissance, aux procès et aux condamnations des acteurs des violations des droits. La force et la réussite de ce mouvement pour la vérité et la réparation ont certainement constitué un encouragement pour ceux qui, en Espagne, demandent réparation pour les crimes de lèse-humanité commis sous le régime de Franco. Leur action en Espagne même, en coordination avec les actions en Argentine, se fait plus pressante et, malgré les entraves mises par le gouvernement, trouve un écho dans le groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées et involontaires qui s'est rendu

en mission de travail en Espagne, à la mi-septembre, pour traiter des crimes de lèse-humanité pendant la guerre civile et le régime de Franco.

À noter qu'au moment où, dans plusieurs pays d'Amérique latine, des voix s'élèvent – y compris dans les sphères gouvernementales – pour contester les juridictions internationales, le concept de compétence universelle progresse, un peu, au moins dans ce cas.

Mais aussi, selon le président du groupe de travail de l'ONU sur le cas espagnol, « *l'impunité n'est pas une fatalité, elle dépend de l'effort soutenu des associations de familles de victimes, mais au final c'est une question de volonté politique et d'engagement des gouvernements* ».

Sources : *Página 12, BBC Mundo*

ARGENTINE

NOUVEL ÉCHEC DEVANT LES TRIBUNAUX AMÉRICAINS

Fin septembre, un tribunal de New York a rejeté le recours intenté par la Banque centrale d'Argentine pour ne pas être considérée comme coresponsable du non-paiement de la dette, après que le juge Griesa, dans sa décision favorable aux réclamations des fonds spéculatifs, avait indiqué que « *certaines comptes ou actifs de la Banque centrale peuvent être légitimement considérés comme susceptibles de satisfaire à l'exécution du paiement des dettes du procès* ».

Malgré ce nouvel échec dans l'affrontement avec les fonds spéculatifs, de hauts fonctionnaires argentins ont estimé à l'agence de presse Telam que cette décision n'affecte pas les réserves de la Banque Centrale. Toutefois, on note que dans l'éventualité d'un impact, le gouvernement s'active à faire rentrer le maximum de devises par les transactions de blanchiment de capitaux exportés illégalement, ainsi que par le paiement des taxes à l'exportation de l'agro-industrie.

Source : *BBC Mundo*

BOLIVIE

RETRAIT DES CONCESSIONS MINIÈRES

Le 18 septembre, le président de Bolivie, Evo Morales, a promulgué une loi qui permettra à l'État d'exproprier 1717 mines privées, installées sur un million et demi d'hectares, au motif qu'elles sont improductives. Comme elles sont sans activité et sans investissements, le gouvernement a décidé que les concessionnaires boliviens ou étrangers n'auraient droit à aucune indemnisation.

Cette décision intervient dans le contexte d'un projet de modification de la réglementation minière dans la perspective de renationalisation des mines.

Sur les 7000 concessions minières actuelles, le gouvernement entend en récupérer 70 %. Les exportations minières constituent la seconde source de devises du pays après le gaz. Elles sont essentiellement le fait d'entreprises transnationales, et plus particulièrement les groupes Sumitomo (japonais) et Coeur d'Alène (américain) qui produisent essentiellement de l'argent et du zinc.

Source : *La Jornada*

BRÉSIL / ETATS-UNIS

ANNULATION DE LA VISITE D'ÉTAT DE DILMA ROUSSEF

Les premières révélations d'Edward Snowden sur l'espionnage par la NSA des communications de la présidente, de ses ministres et de nombreuses autres personnalités, avaient déjà suscité l'indignation du gouvernement brésilien, qui ne pouvait accepter l'excuse de l'administration américaine de lutte contre le terrorisme pour garantir la sécurité. À la suite, les diplomates brésiliens avaient publiquement envisagé le report de la visite d'État de la Présidente à Washington.

La publication, le 1^{er} septembre, par le réseau de communication Globo d'une information selon laquelle l'espionnage de la NSA visait aussi l'entreprise pétrolière étatique Petrobras a jeté un autre éclairage sur la nature de l'espionnage de la NSA. Selon le quotidien *O Globo*, l'entreprise Petrobras est le leader mondial

de l'exploration en eaux ultra-profondes et réalise plus de perforations que Shell, Exxon et BP ensemble. O Globo affirme que la Maison blanche porte le plus grand intérêt aux réserves réelles des côtes du Brésil et d'Afrique, car cela pourrait modifier radicalement l'actuelle géopolitique pétrolière par le glissement de la majeure partie des approvisionnements sur des zones sans conflits politiques majeurs ou moins conflictuelles que le Proche-Orient.

Le refus maintenu de l'administration américaine de fournir des explications crédibles et son attitude arrogante à l'égard des pays espionnés, ont décidé le gouvernement et la présidente à annuler la visite d'Etat, un geste peu commun dans la diplomatie contemporaine. Jamais encore les relations entre le Brésil et les États-Unis n'avaient été aussi tendues.

Sources : *O Globo, La Jornada*

BRÉSIL / ARGENTINE

COOPÉRATION CONTRE L'ESPIONNAGE INFORMATIQUE

En réponse à l'affaire d'espionnage des communications par l'agence américaine NSA, le gouvernement brésilien a proposé à l'Argentine, considérée comme son principal allié stratégique, de coopérer sur le terrain de la cyberdéfense. Le ministre de la Défense brésilien a justifié cette proposition par la conviction qu'il serait toujours plus difficile au XXI^e siècle d'user d'armes conventionnelles alors que les armes cybérnétiques peuvent être des armes de destruction massive. À la suite, les deux gouvernements ont décidé de constituer une commission binationale sur la cyberdéfense.

Réunis une semaine plus tard, les ministres des Affaires étrangères des deux pays ont réaffirmé leur intérêt dans un communiqué commun exposant « *la nécessité de coordonner leurs prises de position et de réaliser des actions communes face aux activités d'espionnage des États-Unis dans la région* », mais aussi « *d'avancer vers le développement d'instruments de cyberdéfense protégeant les communications et le stockage d'information stratégique* ».

La priorité accordée aux thèmes de la défense dans les relations entre le Brésil et l'Argentine, alors que les relations bilatérales ne sont pas au beau fixe du fait des conflits commerciaux qui les opposent – nul-

lement mentionnées dans le communiqué commun – donne la mesure du choc ressenti par les pays latino-américains aux révélations de Snowden. Pourtant, le Brésil est très mécontent des entraves aux importations imposées par l'Argentine, entraînant une diminution de 20 % des exportations brésiliennes vers l'Argentine. Quant à l'Argentine, la décision de l'entreprise brésilienne Vale do Rio Doce d'abandonner un méga projet de production de potassium, en raison de l'augmentation du coût de l'investissement, a suscité plus qu'un malaise, une véritable inquiétude sur la volonté de coopération économique de l'allié stratégique brésilien.

Source : *Globo, La República*

BRÉSIL

OUVRIERS ESCLAVES SUR LE CHANTIER DU MUNDIAL 2014

Fin septembre, le gouvernement brésilien a découvert que cent onze ouvriers qui travaillaient sur le chantier d'agrandissement de l'aéroport de São Paulo en vue de la Coupe du Monde de football de 2014 étaient soumis au travail forcé, qualifié d'esclavage. Selon le rapport du ministère du Travail, l'entreprise chargée des travaux logeait ces travailleurs sur les chantiers dans des conditions insalubres, ne les alimentait pas, ne leur donnait pas de vêtements de travail adéquats et les maintenait en son pouvoir « pour dette ». Les ouvriers avaient été recrutés dans le Nordeste, la région la plus pauvre du pays, avec la promesse d'un salaire mensuel équivalent à 625 dollars, soit un peu plus que deux salaires minimum, mais à leur arrivée à São Paulo, ils n'étaient pas employés immédiatement, considérés comme « en réserve » et entraient ainsi dans le processus « d'endettement » au titre du logement, de l'alimentation, etc.

Les ouvriers concernés ont reçu tous les salaires en retard et sont repartis dans leurs villes d'origine où ils devraient recevoir une aide des programmes sociaux. L'entreprise du bâtiment, une des plus grandes du Brésil, a nié avoir connaissance des faits, mais un tribunal lui a tout de même imposé une amende équivalente à plus de 60 000 dollars, et a mis sous séquestre des biens de cette entreprise pour une valeur de 6,7 millions de dollars jusqu'à ce que toutes les exigences des pouvoirs publics en matière de respect de la lé-

gislation du travail soient respectées. En outre, elle pourrait être inscrite au registre gouvernemental des entreprises qui recourent au travail esclave.

L'esclavage a été aboli au Brésil en 1888, mais la pratique consistant à faire travailler dans des conditions indignes, relevant de l'esclavage, reste commune. Les organisations syndicales ont mené et mènent encore campagne contre l'esclavage, permettant, en particulier dans les zones rurales, de dénoncer et résoudre de nombreux cas. En 2012, les autorités brésiliennes ont libéré de l'esclavage plus de 2 800 personnes.

Comme les travaux d'infrastructure pour la Coupe du Monde de football de 2014 sont très en retard, au grand dam de la Fifa qui fait pression sur les autorités brésiliennes pour accélérer leur livraison, de telles situations pourraient ne pas être exceptionnelles.

Source : *La República et AFP*

VOTE DE LA FIN DU SECRET DES VOTES DES PARLEMENTAIRES

Début septembre, un vote du Congrès sur un amendement à la Constitution a mis fin au secret des votes des parlementaires, lors d'une session spéciale, convoquée en urgence.

Ce texte de loi enfin voté avait été examiné une première fois par le Parlement, il y a sept ans, mais avait fait l'objet de nombreuses manœuvres dilatoires. La soudaine accélération du processus est due au fait que quelques jours auparavant, sous couvert du secret du vote, le Parlement avait voté pour le non-retrait de son mandat parlementaire à un député condamné à treize ans de prison pour corruption. Un geste symbolique qui a suscité une intense émotion et indignation dans l'opinion publique, au point que les réseaux sociaux ont immédiatement appelé à manifester pour exiger l'abolition du vote secret lors de la fête nationale, quelques jours plus tard.

La rue, comme l'ont montré les manifestations de juin dernier, exige aussi la transparence des décisions politiques et que les parlementaires qu'ils ont élus soient responsabilisés de leurs décisions.

Source : *El País Internacional*

PARLEMENTAIRES DÉLINQUANTS

À la suite du vote de la loi sur la transparence, les Brésiliens ont découvert le degré de corruption de leurs parlementaires – 190 d'entre eux, sur 594, ont été condamnés par la justice ou par la Cour des comptes – grâce aussi à la loi « *Ficha Limpa* », adoptée à la suite d'une pétition signée par plus d'un million de citoyens, empêchant les députés et sénateurs ayant un casier judiciaire de se présenter aux élections. Une « *cartographie* » des parlementaires incriminés circule, et devrait avoir un impact certain sur les élections de 2014, d'autant que tous les partis représentés au Congrès sont touchés.

Si ces nouvelles lois sur la transparence permettent aux électeurs de savoir si les députés qu'ils ont élus ont rompu ou non leur engagement « *d'œuvrer pour la communauté et non de travailler en faveur de leurs intérêts personnels* », il est difficile d'anticiper les réactions dans les urnes des électeurs, même munis de ces informations, et de leur engagement à en finir avec la corruption des élus.

Source : *El País Internacional*

LE MÉCONTENTEMENT SOCIAL PERSISTE

Le mécontentement des citoyens, qui semblait être retombé après les grandes manifestations de juin et début juillet, a trouvé l'occasion de s'exprimer dans les rues à l'occasion de la Fête nationale de l'indépendance, le 7 septembre, perturbant les cérémonies patriotico-militaires.

Ces manifestations ont réuni des milliers de manifestants dans une quarantaine de villes du pays, surtout dans les grandes villes, Rio, São Paulo, mais aussi dans la capitale Brasília, mettant en évidence une effervescence sociale maintenue contre la corruption des politiques et pour de meilleurs services publics, même si les manifestants étaient nettement moins nombreux qu'en juin.

On remarque surtout que, contrairement aux engagements pris par les politiques en juin d'« *écouter la voix de la rue* », la police est intervenue violemment contre les manifestants, faisant usage de gaz lacrymogènes, de balles en caoutchouc, et arrêtant des dizaines de personnes.

Source : *BBC Mundo*



40^e ANNIVERSAIRE DU COUP D'ÉTAT

Le 40^e anniversaire du coup d'État a donné lieu à de nombreuses manifestations et déclarations publiques. Cette libération de la parole sur les violations des droits humains sous la dictature devrait marquer la campagne pour l'élection présidentielle et, surtout, la prochaine présidence.

Une semaine avant le 11 septembre, l'Association des magistrats du pouvoir judiciaire, principale organisation professionnelle de juges du Chili, dans une déclaration sans précédent, avait demandé pardon « *pour les actions et omissions* » de ses membres pendant le gouvernement militaire, indiquant que les autorités judiciaires « *ont failli dans leur tâche fondamentale de défenseurs des droits fondamentaux* », soulignant en particulier que la Cour suprême a ignoré les souffrances de nombreuses victimes d'abus qui lui avaient demandé d'intervenir.

Cette ambiance de retour sur un passé, qui reste encore largement tabou, par exemple dans l'enseignement de l'histoire, mais aussi dans le domaine social où les orientations économiques et sociales de la dictature font encore loi, n'a pas empêché que les commémorations divisent les Chiliens. Le président – de droite et dont le parti avait soutenu Pinochet – appelait à se souvenir de manière pacifique, et « *à assumer les blessures, les panser pour qu'elles guérissent* » en évitant de répéter les erreurs du passé pour ne pas revivre « *les différences qui firent tant de mal* », tout en terminant sur un appel au sens de l'unité et du patriottisme de la nation pour l'avenir du pays. Les anciens présidents de centre gauche de l'après-dictature ont commémoré ensemble, refusant de se joindre au Président Piñera dans cette commémoration officielle, alors que les élections présidentielles ont lieu en novembre et que, de manière très symbolique, deux des candidates représentent ce passé non résolu : Evelyn Matthei, fille d'un des généraux du coup et Michele Bachelet, fille d'un autre général, fidèle à Allende. Par ailleurs, certains de ces ex-présidents ont beaucoup à se faire pardonner, en particulier les présidents Eduardo Frei dans le cas Pinochet et Ricardo Lagos

dans le cas du chef de la DINA, Manuel Contreras. Dans l'un comme dans l'autre cas, ces présidents ont louvoyé pour que les coupables ne soient pas jugés ou bénéficient de traitements de faveur.

Les militants des droits de l'Homme, les jeunes, les étudiants, les syndicalistes l'ont commémoré dans la rue et, comme d'habitude, la police a réprimé violemment les manifestations. Toutefois, à l'occasion de ce 40^e anniversaire, les chaînes de radio et de télévision ont ouvert leurs programmes aux témoignages, aux reportages, aux documentaires et ont montré les crimes commis par la dictature, des livres ont été publiés.

Deux semaines plus tard, c'est l'impunité décrétée par Pinochet en 1977, et dont jouissent la plupart des militaires, qui a subi un coup significatif avec la décision du Président Piñera de fermer la prison spéciale, appelée par dérision « prison cinq étoiles », où étaient enfermés quelques-uns des responsables d'assassins, disparitions et tortures, dont le plus important d'entre eux, Manuel Contreras, ex-chef de la DINA (service de renseignement) qui a été condamné à 300 ans de prison. Le Président Piñera a fondé sa décision sur trois principes : l'égalité devant la loi, la sécurité des prisonniers et le fonctionnement plus normal et plus efficace de la gendarmerie, chargée des prisons. Les avocats des droits de l'Homme estiment que cette décision va, à court terme, accélérer et amplifier le processus de justice en cours et remplir les prisons d'anciens répresseurs et tortionnaires, d'autant que la Cour suprême a amélioré l'exécution des peines. Jusqu'à présent, 250 ex-militaires ont été condamnés pour violations des droits humains, mais seuls 60 d'entre eux exécutent leur peine en prison.

Sources : BBC Mundo, NACLA, Proceso

COLOMBIE / COSTA RICA / NICARAGUA

CONFLIT TERRITORIAL

Alors que la décision de la Cour internationale de justice (CIJ) de novembre 2012, portant sur le différend territorial entre le Nicaragua et la Colombie, avait profondément indisposé la Colombie, – qui y avait perdu quelques îles, mais surtout 75 000 kilomètres



carrés de territoires maritimes – la nouvelle demande présentée par le Nicaragua, demandant à la CIJ de définir une bonne fois pour toutes les limites maritimes entre les deux pays, a provoqué la colère du Président colombien Juan Manuel Santos, qualifiant la demande comme « *inconvenante, infondée, inamicale, téméraire* ».

La demande nicaraguayenne porte sur la délimitation des limites territoriales de l'un et l'autre pays sur la plateforme continentale au-delà des 200 miles nautiques définis l'an dernier.

La position colombienne est d'autant plus énervée que, étant partie du pacte de Bogota qui donne juridiction à la CIJ pour résoudre les litiges entre pays membres, elle s'est vue contrainte de recevoir la décision de novembre 2012, et que le Nicaragua fonde sa nouvelle demande sur cette base.

Une semaine avant la demande nicaraguayenne, le gouvernement colombien, qui avait émis plus tôt le projet de se retirer du pacte de Bogota, avait soumis à la Cour constitutionnelle une question portant sur la légitimité de la CIJ pour modifier les limites maritimes du pays.

Simultanément, le Costa Rica continue d'alimenter sa campagne d'accusations de visées expansionnistes contre le Nicaragua, pour soutenir sa plainte devant la CIJ. Certains de ses porte-parole n'hésitent pas à y voir « la main de Moscou », faisant ainsi revivre la guerre froide dans la région. Le motif de cette alléation est la livraison par la marine russe de vedettes de patrouille et l'entraînement de pilotes nicaraguayens à leur usage. De son côté, la marine colombienne se livre à des patrouilles communes avec la marine des États-Unis dans la zone contestée.

Dans cet imbroglio juridique, et dans un contexte pré-électoral dans le cas de la Colombie et du Costa Rica, des alliances ont été passées avec le Panama et la Jamaïque contre le Nicaragua, pour se livrer à une campagne auprès des gouvernements d'autres régions et obtenir un soutien international avant les éventuels jugements de la CIJ.

La multiplication des conflits territoriaux ou le retour de conflits anciens dans la région, le recours à la CIJ puis le refus de reconnaître ses décisions, suivis de la dénonciation des pactes internationaux dont les États sont parties, représentent une régression pré-occupante de la recherche de la sécurité collective.

Source : *El País Internacional*

COLombie

ENTRE JUSTICE ET PAIX

À la tribune de l'assemblée générale des Nations unies, le Président Santos a répondu aux détracteurs du processus de négociation avec les Farc, aussi bien au plan national qu'international. Il s'est en effet prononcé contre ceux qui demandent l'intervention de la justice pénale internationale pour résoudre le conflit et a demandé fermement que soit reconnue et respectée la souveraineté de la Colombie sur ce processus de paix. Il a rejeté l'éventualité d'une intervention de la Cour pénale internationale dans le conflit interne qui, comme il l'a rappelé, a fait de très nombreuses victimes : 200 000 morts, sans compter les personnes disparues et enlevées. Il estime que la CPI serait un obstacle à la conclusion d'un accord, car il s'agit non seulement de faire justice, mais d'offrir une réparation aux victimes, d'aller au-delà de procès au pénal. Selon Santos, « *la justice doit être un point d'appui pour la paix et non se transformer en obstacle* ». Il rejette ainsi clairement les restrictions à la négociation qui pourraient lui être imposées de l'intérieur ou de l'extérieur.

Santos a donc demandé un soutien international à l'idée que la justice ne peut pas être un obstacle à la paix, défendant le « Cadre juridique pour la paix » adopté par le Parlement et avalisé par la Cour constitutionnelle, comme un modèle de justice transitionnelle visant à satisfaire les victimes tout en permettant de faire la paix. En d'autres termes, le gouvernement colombien considère que pour faire la paix, sa priorité, il devra sacrifier partiellement la justice, en ne faisant pas passer en justice tous les auteurs/acteurs de crimes et violations des droits de l'Homme.

Pourtant, la CPI est intervenue, y compris dans le débat national, auprès de la Cour constitutionnelle, avertisant la Colombie qu'elle violerait ses obligations internationales si toutes les peines prononcées n'étaient pas appliquées, et que la présentation à la justice des seuls responsables ne ferait que produire de l'impunité.

En revanche, des ONG, travaillant sur la prévention des conflits, ont souligné l'importance du discours de Santos parce qu'il rend visible le processus de paix et

affirme qu'il peut se conclure en conciliant la justice et la paix.

Source : *El País Internacional*

CUBA

OUVERTURE À L'EMPLOI PRIVÉ DE NOUVELLES PROFESSIONS

Fin septembre, le journal *Granma* a annoncé l'autorisation de travail privé dans dix-huit professions qui s'ajoutent aux plus de 200 déjà autorisées. Cette fois il s'agit des professions d'agent immobilier, de constructeurs, de vendeurs en gros de produits agricoles, de réparateurs d'équipement de communication comme les téléphones portables, réparateurs d'instruments de mesure, chargés de réservations pour les locations d'hébergement chez les particuliers, etc. C'est-à-dire fondamentalement des professions dans le secteur des services.

Pour l'immobilier, l'autorisation est la légalisation d'une pratique existante depuis longtemps dans l'organisation des échanges d'appartements. Depuis la libéralisation de l'achat et de la vente de logements il y a deux ans, le métier d'agent immobilier s'est popularisé.

En revanche, l'autorisation de vente en gros de produits agricoles est une nouveauté, car le commerce de gros est peu développé et sa faiblesse génère des tensions entre consommateurs individuels et acheteurs en gros pour les restaurants privés (les « paladares »). Aussi des restrictions ont été introduites dans la législation pour éviter la revente et la spéculation sur des articles de consommation rares. En effet, la population se plaint de la pénurie de certains produits accaparés par des revendeurs travaillant à leur compte. C'est particulièrement le cas des produits agricoles : la « commercialisation de biens importés » est interdite. De même, la vente privée de vêtements, autorisée formellement pour les modistes ou tailleur, ne s'applique ni à la revente de vêtements achetés dans le circuit commercial étatique, ni aux articles importés par les nombreux Cubains qui tirent des revenus de la revente de vêtements qu'ils ont achetés lors d'un voyage à l'étranger, ou envoyés par leurs familles demeurant à l'étranger.

Sources : *BBC Mundo*, *Havana Times*, *El Nuevo Herald*

EQUATEUR

YASUNI SUITE

À la suite de la décision présidentielle de mi-août d'exploiter les réserves pétrolières du Parc national Yasuni, qui avait suscité critiques et indignation des défenseurs de l'environnement, prenant aussi la défense des peuples indigènes de la zone, le Président Correa a habilement négocié avec les populations indigènes. Il a finalement obtenu leur approbation à l'exploitation de deux champs pétrolifères sur le territoire de la réserve Waorani, en échange de l'engagement du gouvernement de financer les projets de vie de cette ethnie et ses demandes en matière d'éducation, de santé et de reconnaissance des terres ancestrales. L'accord a été conclu lors d'un rassemblement réunissant des représentants des quarante-huit communautés Waorani du parc Yasuni.

Précédemment, les maires des localités situées dans la zone amazonienne concernée par l'exploration et l'exploitation avaient apporté leur soutien au projet, affirmant qu'ils avaient besoin des ressources pétrolières pour lutter contre la pauvreté : « *nous voulons du développement, du progrès, de la qualité de vie, des écoles, des lycées, des routes, de l'eau potable, de l'assainissement.* » Ces mêmes maires se sont rendu à Quito pour déposer auprès du Tribunal constitutionnel une demande de consultation populaire, symétrique de celle déposée par les écologistes, sur la question « *Soutenez-vous la proposition du président d'exploiter le pétrole dans une zone pas supérieure à un pour mille du Parc national Yasuni et que le produit de cette exploitation soit destiné à la lutte contre la pauvreté, au financement des projets de vie des communautés ancestrales et à la dotation de services de base ?* ».

Ces soutiens, intervenant juste avant l'ouverture du débat au Parlement, ont permis au président et à sa majorité parlementaire de faire approuver la décision. Dans le rapport présenté au Parlement par la commission biodiversité et ressources naturelles, qui recommande dans ses conclusions d'exploitation de ces blocs pétroliers pour surmonter la « BRECHA » sociale, il était indiqué que seuls 72 % des habitations ont accès à l'eau potable, 53,6 % à l'assainissement et 77 % à la récolte des ordures. Dans le débat, les

parlementaires de la majorité se sont illustrés en invoquant, contre l'opposition, une citation d'Indira Gandhi : « *La pauvreté est la pire forme de pollution.* »

Source : *El País Internacional*

MEXIQUE

RÉFORMES EN RAFALE, MANIFESTATIONS ET PROTESTATIONS

Dès son arrivée au pouvoir pour six ans, Enrique Peña Nieto avait annoncé qu'il allait réformer le pays dans de nombreux domaines, pour le moderniser et le rendre compétitif dans la mondialisation. C'est déjà chose faite pour le droit du travail, les télécommunications et la communication, sans avoir fait de grandes vagues, au contraire d'autres réformes emblématiques qui provoquent un fort mécontentement social et politique.

La première est celle de l'enseignement, adoptée à la hussarde fin 2012, qui reste toujours aussi controversée. Avant même d'être votée, elle avait provoqué la chute d'Elba Esther Gordillo qui fut la toute puissante présidente du Syndicat national des enseignants officielle (SNTE) et son remplacement par un personnage plus malléable qui apporta immédiatement son soutien au projet, sans pour autant consulter les enseignants, en échange de quelques bénéfices mineurs. Cependant, la SNTE n'est pas la seule expression syndicale des enseignants : la Coordination des enseignants (CNTE), née d'une tendance dissidente de la SNTE, et représentant environ 200 000 enseignants sur les 1,2 million d'enseignants en fonction, mobilise depuis le début, expliquant le contenu de la réforme et plus particulièrement un système d'évaluation obligatoire des enseignants, imposé par décret, fondé sur la prise en compte des seules performances des élèves, ce qui aurait pour résultat de mettre au chômage nombre d'entre eux, mettant un terme à la sécurité de l'emploi statutaire du métier d'enseignant. La CNTE ne rejette pas le principe des évaluations mais, sur des critères clairs tenant compte des différences de situation d'enseignement, elle demande que les enseignants ayant échoué aux épreuves d'évaluation puissent avoir la possibilité de se former et de les repasser. À la rentrée des classes, mi-août, des dizaines de milliers d'entre eux se sont

mis en grève, refusant d'appliquer la réforme. Ils ont organisé des initiatives spectaculaires, occupant des immeubles publics, des péages d'autoroute, campant sur les places publiques y compris la place de la Constitution de la capitale, bloquant le fonctionnement du Congrès, l'accès à l'aéroport de Mexico, à la Bourse, au Palais présidentiel, aux télévisions privées, etc. à la fois sur le rejet de la réforme et du décret, mais aussi des revendications locales liées aux salaires et conditions de travail. Une Journée nationale d'action a rencontré un grand succès avec des manifestations dans vingt États sur trente-et-un, faisant de ce mouvement le plus important dans l'histoire des syndicats d'enseignants du Mexique.

Les commentateurs mexicains estiment que les enseignants dissidents de la CNTE ont réussi à discréditer et délégitimer dans l'opinion publique cette réforme de l'éducation imposée sans négociation, avec un prix politique élevé pour les formations politiques parlementaires qui ont soutenu la réforme. Les concessions gagnées localement ont réussi à affaiblir l'impact de cette réforme, mais la CNTE reste minoritaire et n'a pas réussi à réaliser son objectif de faire céder le gouvernement sur la réforme. Le gouvernement refuse même d'écouter et de prendre en compte ses points de vues et le président du syndicat officiel n'a pas hésité à appeler le gouvernement à des représailles contre les grévistes en révoquant tous les enseignants qui auraient été absents de leur poste plus de trois jours...

Deuxième réforme : celle de l'énergie, présentée en août au Parlement. Elle englobe à la fois la modification du statut de l'entreprise pétrolière nationale Pemex, mais aussi la production et la distribution électrique, le point le plus litigieux étant celui de l'ouverture de Pemex au capital privé et aux entreprises étrangères. Dès la présentation du texte de loi, de nombreuses personnalités et organisations se sont élevées contre ce projet et des plans d'action ont été dessinés. Les deux opposants emblématiques : Cuauhtémoc Cárdenas, héritier du président qui nationalisa l'industrie pétrolière, et Andrés Manuel López Obrador, ancien candidat à la présidence de la République à la tête d'un nouveau mouvement politique de « Rénovation nationale » (Morena), ont convenu de prendre la tête d'une campagne nationale de longue haleine pour renverser le rapport de force actuel. Une première manifestation nationale devait avoir lieu le 6 octobre.

La réforme fiscale est la troisième annoncée par le Président Peña Nieto. Le Parlement a commencé l'examen à la mi-septembre, confronté au besoin de financer les mesures d'aide à la personne pour lutter contre la pauvreté décidées par son prédécesseur, telles que l'Assurance populaire, soit une couverture santé de base qui a multiplié par quatre le budget destiné à la santé. Les détracteurs de ces mesures font remarquer qu'elles ne contribuent pas au recul de la pauvreté, comme l'a reconnu la propre secrétaire au Développement social du gouvernement.

La préoccupation majeure de Peña Nieto est le financement de la dépense publique et de tous les projets qu'il avance et donc la recherche de nouveaux revenus pour l'État. Le Mexique présente la particularité de dépenser plus qu'il ne recouvre par l'impôt, grâce au niveau très élevé des prix du pétrole qui permet des excédents. Outre que ces prix élevés du pétrole ne sont pas garantis, ni la pérennité des ressources pétrolières mexicaines, le recouvrement de l'impôt est assez médiocre. À la recherche de ressources nouvelles, le gouvernement a proposé des augmentations – modestes – des impôts sur le revenu des plus riches, un accroissement de la TVA dans les zones frontalières des États-Unis, des taxes sur les produits alimentaires industriels et les boissons trop sucrées avec un argument de lutte contre l'obésité, une taxe sur les services d'éducation... Cette dernière a suscité une levée de boucliers du fait de la généralisation de l'enseignement privé – le public étant réservé aux très pauvres. Résultat cette taxe a été éliminée de la loi de finances. Les entreprises n'ont pas été saignées : leur taux d'imposition maximale ne bouge pas, 30 % et la taxation des profits et dividendes des personnes physiques, plafonne à 10 %. Et les impôts sur les revenus des plus riches sont limités à un taux maximal de 35 %, soit 2 % de plus qu'auparavant. Quant au projet de taxer les sociétés concessionnaires de créneaux de diffusion sur la bande hertzienne, il a échoué sous la pression de ces groupes, ce qui représente une perte de 120 milliards de pesos. Si on y ajoute la baisse des prélèvements sur les bénéfices de Pemex, le Trésor public mexicain risque fort de se trouver rapidement en difficulté.

Cette perspective permet au président de justifier l'ouverture de Pemex au capital privé.

Les trois réformes citées et les précédentes sont dans la continuité des politiques néo-libérales développées par les prédécesseurs de Peña Nieto, à contre-cou-

rant des politiques menées par la plupart des autres grands pays de l'Amérique latine, Brésil et Argentine.

Sources : La Jornada, Proceso, El País International, Mexican News and Analysis

MEXIQUE / ETATS-UNIS

L'ESPIONNAGE DU PAYS PAR LA NSA : UNE AFFAIRE CLASSÉE

Alors que l'espionnage systématisé et à grande échelle à laquelle l'agence américaine de sécurité (NSA) s'est livrée à l'encontre de pays d'Amérique latine, dit « amis », a provoqué l'annulation de la visite de Dilma Roussef aux États-Unis, le Président Peña Nieto n'a pas jugé utile d'en discuter avec le vice-président des États-Unis, Joe Biden, lors de la visite officielle de celui-ci au Mexique, à la mi-septembre. Certes le Mexique avait émis une protestation officielle lorsque les faits ont été divulgués mais, depuis, le président se comporte comme si c'était une affaire classée. La chancellerie mexicaine et le département d'État ont communiqué que le but de cette visite était en effet de promouvoir la relation économique entre les deux pays et plus concrètement, selon la partie américaine, « *d'affirmer la vision de la région des deux administrations, de promouvoir la collaboration bilatérale, la croissance économique, l'amélioration des conditions de la classe moyenne et la sécurité des citoyens* ».

Source : El País International

PANAMA / COLOMBIE

SIGNATURE D'UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Après quatre années de négociations – perturbées par l'existence de la zone franche panaméenne source de produits de contrebande et de contrefaçon selon le patronat colombien – les ministres du Commerce des deux pays ont signé un accord de libre échange (ALE) « *important pour les deux pays et leur prospérité future* » aux dires des signataires, et censé, comme tous les ALE, aider à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté grâce à la croissance du commerce entre les pays concernés.

L'échange commercial entre les deux pays atteignait 438 millions de dollars en 2012, mais 430 millions correspondaient aux seules exportations colombiennes, selon les statistiques officielles. L'ALE ouvrira à la Colombie un nouveau marché pour ses biens industriels, agricoles et agro-industriels, et particulièrement la viande bovine, les fleurs, les légumes, les fruits et permettra à l'essentiel des exportations colombiennes d'entrer sur le marché panaméen libre de toute taxe.

Dans cet accord très déséquilibré, le Panama a réussi toutefois à exclure de la négociation des produits considérés comme sensibles tels que le riz, le café, le sucre et les produits laitiers entre autres.

Le traité comporte aussi un accord de coopération douanière destiné à améliorer l'échange d'information pour prévenir, enquêter et sanctionner les opérations contraires à la législation commune.

Une fois ratifié par les Congrès des deux pays, l'ALE permettra au Panama d'accéder à l'Alliance du Pacifique qui comprend déjà le Mexique, la Colombie, le Pérou et le Chili.

La signature de l'ALE a suscité de vives critiques de l'organisation syndicale colombienne CUT pour laquelle l'accord aura « *des implications graves pour l'économie et la production du pays, comme cela est déjà le cas pour les ALE déjà en vigueur et qui dans le passé récent ont suscité la grève des agriculteurs* ». La CUT attend de l'ALE avec le Panama des effets notoires tels que l'*« augmentation de la contrebande et du blanchiment de dollars, utilisation du traité pour l'accroissement de l'importation et réexportation par le Panama de produits chinois »*. S'y ajoute « *la perspective de l'entrée du Panama dans l'Alliance du Pacifique, qui transformera la Colombie en pays de transit de toutes ces marchandises.* »

Sources : *El Nuevo Herald*, CUT

PANAMA

PROJET D'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE DU DARIÉN

Depuis 2010, le Darién, cette province du sud frontalier de la Colombie, est dans la ligne de mire des entreprises pétrolières. En effet, cette zone montagneuse couverte d'une végétation très dense, la

jungle, des marais, de fractures géologiques, une véritable muraille naturelle empêchant le passage par terre entre le sud et le nord des Amériques, est aussi un futur Eldorado pétrolier. Les explorations réalisées ont montré que les gisements colombiens s'étendent de l'autre côté de la frontière. Bien que quasi-impénétrable du fait de sa géographie et géologie tourmentées, cette zone s'est transformée en repaire et base arrière de narcotrafiquants.

Les réserves pétrolières du Darién sont estimées à 900 millions de barils. L'État panaméen spéculle sur la perception de 20 milliards de dollars de profits, si les entreprises pétrolières intéressées investissent, comme il l'espconte. Dans cette perspective, dès 2010, le gouvernement avait fait voter par l'Assemblée nationale un amendement à la législation pour accorder des avantages fiscaux aux entreprises privées qui se livreraient à l'exploration et l'exploitation pétrolière sur tout le territoire panaméen. Le gouvernement entend ainsi réduire sa dépendance des importations : la facture pétrolière du pays est en effet passée de 447 millions de dollars en 2000 à 2 250 millions en 2012, selon les statistiques officielles.

Toutefois, cette décision gouvernementale rencontre l'opposition des protecteurs de l'environnement, car les forêts du Darién sont considérées, au même titre que l'Amazonie ou la zone « biosphère maya » dans le Petén guatémaltèque, comme un « poumon de l'humanité ». Quant aux zones côtières du Pacifique, où il est prévu de rechercher et exploiter du pétrole, « *d'une grande richesse pour la pêche – ainsi menacée – sans parler des déplacements auxquels seraient forcées les communautés paysannes ou de pêcheurs, les communautés indigènes* » vulnérables.

Les protecteurs de l'environnement font remarquer que la décision d'exploiter le pétrole du Darién est contradictoire de la décision de ce même gouvernement d'impulser la production et la consommation d'éthanol pour améliorer la qualité de l'environnement. En effet l'exploitation du Darién met en danger des écosystèmes très vulnérables, ce qui n'obéit pas à un projet de développement durable. Les ministres concernés écartent ces arguments en expliquant que l'exploration et l'exploitation pétrolières ne toucheront pas les zones naturelles protégées et que toutes les précautions seront prises.

Source : *El País Internacional*



PÉROU / BOLIVIE

ACCÈS À LA MER

La commission des Affaires étrangères du Congrès du Pérou a approuvé la convention « Boliviamar », qui concède à la Bolivie une frange côtière sans souveraineté, convention signée entre les deux pays en 1992, qui doit encore être ratifiée par le Congrès en session plénière.

Cette décision de la Commission parlementaire intervient alors que le jugement de la Cour internationale de justice de la paix sur le différend territorial entre le Pérou et le Chili sur les limites maritimes entre les deux pays, est attendu très prochainement.

Source : *BBC Mundo*



PÉROU

PRODUCTION RECORD DE DROGUE

Le rapport 2012 sur la culture de la coca élaboré par le bureau des Nations Unies pour la drogue et le crime, fait apparaître que le Pérou dépasse la Colombie en surfaces cultivées en coca, devenant ainsi le premier producteur mondial, et que 86 % de cette production est destinée à l'exportation. Les 14 % restants sont destinés à la consommation traditionnelle de la feuille de coca par les populations indigènes des très hauts plateaux.

Le déplacement de la Colombie par le Pérou correspond à la destruction accrue des plants de coca en Colombie. La culture des plants de coca est surtout concentrée dans deux zones, celle où subsistent des restes du groupe Sentier lumineux et dans la zone amazonienne à la frontière de la Colombie et du Brésil. Cette dernière zone, à proximité des villes de Leticia en Colombie et de Tabatinga au Brésil, garantit aux producteurs la régularité de la fourniture des précurseurs chimiques nécessaires à la transformation en cocaïne et à l'exportation du produit fini. À cela, il faut ajouter que le Brésil est, après les États-Unis, le second pays consommateur de cocaïne au monde. D'où la coopération des gouvernements de ces deux pays avec le gouvernement du Pérou pour l'éradication des plantations de coca. Il est maintenant de notoriété pu-

blique que des opérations héliportées sont organisées à partir du Brésil dans cette zone frontalière.

La progression de la culture de la coca au Pérou est reflétée aussi par l'influence grandissante des opérateurs du trafic de drogue sur les politiques : au cours des derniers mois, le procureur antidrogue a fait arrêter des hauts fonctionnaires, des élus et des policiers pour cause de liens avec les trafiquants de drogue et avec la faction de Sentier lumineux impliquée dans la production de coca.

Source : *El País Internacional*

LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION À LA PEINE

Dix ans après la création d'une Commission pour la vérité et la réconciliation, le pays ne s'est toujours pas rétabli des deux décennies de conflit intérieur (1980-2000) ; la convalescence est lente et difficile. Le rapport produit par la Commission est largement ignoré par les institutions car il révèle des responsabilités et des culpabilités que personne ne veut assumer. Par exemple, bien qu'il ait documenté très précisément que le département d'Ayacucho fut le plus touché, à la fois par la violence de Sendero Luminoso et par celle de la lutte anti-subversion menée par la police et l'armée, l'État péruvien n'est pas disposé à résoudre de manière symbolique, ni matérielle, les conséquences de l'après-guerre. Lorsqu'il n'était que candidat, le Président Ollanta Humala avait promis réparation aux habitants de la zone, mais on n'a pas vu beaucoup d'avancées, si ce n'est l'établissement d'un registre unique des victimes de la violence, une liste de ceux qui doivent recevoir réparation matérielle ou symbolique, en termes de santé ou d'éducation. 182 350 personnes sont enregistrées sur cette liste, 59 % sont des victimes directes de la violence, les 41 % restant sont des membres de familles de victimes. L'Association des familles d'enlevés et disparus regrette que seul un tiers des cas ait été porté à la justice et que dans de trop nombreux cas soit les enquêtes sont archivées soit les coupables sont absous. En outre, les réparations matérielles consistent en des indemnités identiques pour tous, sans tenir compte de la taille des familles ni du nombre de victimes par famille.

Source : *El País Internacional*





PRÉVENIR LA PRATIQUE DE LA TORTURE

Une mission du sous-comité pour la prévention de la torture des Nations unies a recommandé à l'État péruvien d'établir un mécanisme national pour la prévention de la torture. Il est en effet établi que l'usage de la torture reste une pratique étendue dans le pays même si elle n'est pas systématique. La mission de l'ONU effectuait une visite pour évaluer l'exactitude du rapport soumis par le pays sur l'application du protocole facultatif de la Convention contre la torture et autres traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants de l'ONU, signé par le Pérou en 2006. Le pays avait un délai d'un an pour établir un mécanisme afin d'y mettre un terme, mais ne l'a pas fait jusqu'à présent. En outre, lors de ses visites surprises à vingt-cinq prisons et commissariats de police, elle a pu constater la surpopulation des lieux de privation de liberté, mais aussi enregistrer de nombreuses plaintes sur la violence des forces de police lors d'arrestations. Le Défenseur du peuple (médiaiteur) a enregistré, entre 1998 et 2012, sept cent vingt-et une plaintes pour torture et traitements cruels.

Sources : *El País Internacional*, *El Nuevo Herald*

URUGUAY

POUR LA TRANSPARENCE DE L'IMPOSITION

La centrale syndicale unique PIT-CNT a commencé à faire campagne sur le thème de la nécessaire transparence de l'imposition dans la perspective d'une future réforme fiscale.

Elle estime que, au même titre que les impôts sur les revenus payés par les salariés, qui sont rendus publics, la participation de l'industrie, de l'agriculture et des services au financement du budget de l'État devrait faire preuve de la même transparence.

CES MÉDECINS QUI PRÉFÈRENT TRAVAILLER AU BRÉSIL

Le programme gouvernemental brésilien de recrutement de médecins étrangers pour combler les déserts médicaux intéresse des médecins uruguayens. Le principal attrait est le différentiel de salaire, soit environ 1 000 dollars mensuels de plus que dans le système de santé publique de l'Uruguay. Il semble que les condi-

tions de travail, dans des zones particulièrement défavorisées, ne soit pas considérées comme un obstacle par ces médecins. Interrogé sur le risque d'un exode médical, le Président Mujica a reconnu qu'il entendait négocier avec le Brésil pour l'éviter.

Source : *La República*

VÉNÉZUELA / CHINE

NOUVEAUX ACCORDS

À l'occasion d'une visite officielle en Chine du Président Maduro, douze accords de coopération ont été signés, dans la lignée de ceux déjà exécutés ou en vigueur. Dans cet esprit, une nouvelle ligne de crédit de 5 milliards de dollars viendra abonder le Fonds mixte sino-vénézuélien, créé en 2007 pour financer la construction d'infrastructures dans les domaines de l'énergie, des télécommunications et du logement.

Ni les termes, ni la nature des accords n'ont été dévoilés, mais les agences de presse ont évoqué le financement d'une structure portuaire destinée à l'exportation d'urée et autres produits pétrochimiques, la réhabilitation d'un système d'irrigation dans les « LLANOS » du Venezuela, l'exploitation d'une mine d'or en Guyane vénézuélienne, etc. Il a aussi été conclu la concession, à une entreprise chinoise, de 60 000 hectares de terres pour la culture de maïs, mais surtout, les entreprises pétrolières d'État, PDVSA pour le Venezuela et CNPC pour la Chine se sont mises d'accord pour développer et exploiter en commun un gisement de brut lourd dans la bande pétrolière de l'Orénoque. L'entreprise chinoise s'est engagée à investir 14 milliards de dollars dans ce projet, dont l'objectif est de produire 200 000 barils par jour.

Le président vénézuélien a aussi proposé à ses hôtes la création d'une commission mixte pour planifier le développement de son pays pour les dix années à venir. Le modèle de développement chinois semble en effet fasciner le Président Maduro qui a annoncé la prochaine installation de zones économiques spéciales avec investissements mixtes.

Sources : *Venezuelanalysis*, *El País Internacional*

VÉNÉZUELA

LE RETRAIT DE LA COUR INTERAMÉRICAINE DES DROITS DE L'HOMME (CIDH)

Un an après avoir dénoncé le traité portant création de la CIDH, dont il faisait partie, le Venezuela a rejoint les États-Unis au rang des pays membres de l'OEA en dehors de la juridiction de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme.

Pour les citoyens vénézuéliens victimes de violation des droits de l'Homme, il leur reste dorénavant la possibilité de s'adresser au système de protection des droits de l'Homme des Nations unies et à la Commission Interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH, même sigle).

Source : *BBC Mundo*

CRISE DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE ET JUDICIAIRE

Mi-septembre, une bagarre dans la prison de Maracaibo, à l'ouest du Venezuela, s'est soldée par seize morts. Les habitations voisines ont été criblées de balles lors d'échanges de coups de feu entre les détenus et la police chargée de rétablir l'ordre.

Plus tôt, en 2013, dans des circonstances similaires, dans la maison d'arrêt de Uribana 58 détenus avaient trouvé la mort et plus de 100 avaient été blessés; de la même manière, en 2011 et 2012, dans deux autres prisons des prisonniers s'étaient entretués.

Ces morts en prison reflètent la banalisation de la violence dans la société vénézuélienne, comme moyen de résoudre les différends, et l'incapacité de l'État à y porter solution. Neuf assassinats sur dix restent impunis et au cours de la seule année 2012, les statistiques de la criminalité indiquent que 16 030 personnes ont été assassinées, soit 44 par jour, mais aussi 14,4% de plus qu'en 2011. On peut craindre une augmentation du même ordre en 2013.

L'incapacité de l'État se manifeste aussi dans les prisons contrôlées par les détenus, ou plutôt par des chefs autoproclamés, qui contrôlent la population pénale, mais aussi les gardiens qu'ils corrompent pour obtenir armes et drogue.

La surpopulation carcérale est généralisée. La prison de Maracaibo, lieu de la plus récente poussée de violences, est conçue pour accueillir 700 détenus, près de 3 700 s'y entassent aujourd'hui. Au plan national, on compte 52 933 prisonniers pour 16 539 places. L'immense majorité des détenus sont des hommes jeunes et pauvres ; condamnés et détentions provisoires mêlés. La ministre des Prisons a reconnu que l'État ne contrôle que quatorze des trente-six prisons du pays, les autres étant sous la coupe des mafias.

Le gouvernement essaie maintenant de remédier aux échecs du système judiciaire – et en particulier les longs délais imposés aux justiciables – et du système pénitentiaire. Pour le système pénitentiaire, le gouvernement a choisi de créer un ministère chargé de proposer et mettre en œuvre des réformes. Pour l'instant, le projet se traduit par la construction de quatorze nouvelles prisons afin de placer les condamnés en fonction de la gravité du délit et de la peine. Par ailleurs, dans les prisons existantes, les détenus commencent à accéder au travail ou à des formations. Enfin, la réforme judiciaire prévoit de recourir à des peines autres que de prison. D'une part pour désengorger les prisons, mais aussi pour que les délits mineurs soient punis par des peines de travaux d'intérêt général, encadrés par des ateliers de formation et un suivi psychologique avec pour objectif d'éviter la récidive.

Sources : *Venezuelanalysis, El País Internacional*